



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

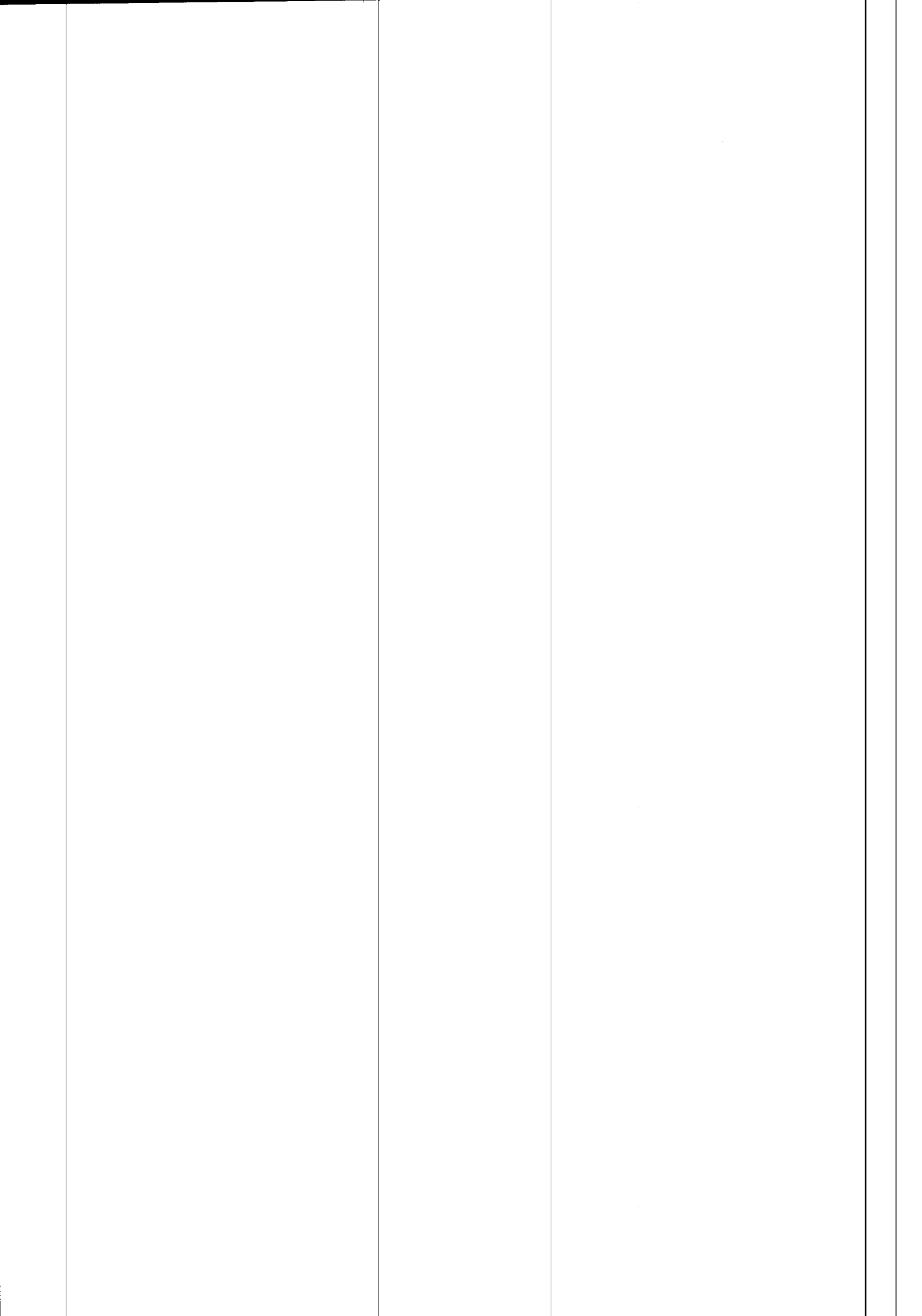
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00017

Numéro SIREN : 305 319 477

Nom ou dénomination : CHARIER

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2013 sous le numéro de dépôt 569



# CHARIER

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 6.710.000 €

**87-89, RUE LOUIS PASTEUR - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE**

SIREN 305 319 477 - R.C.S. SAINT NAZAIRE

♦ ♦ ♦

## PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2013

♦ ♦ ♦

Le 15 janvier 2013, à 10 H 45, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la **C.C.I.**, Hôtel Consulaire, 35 Rue du Général de Gaulle à SAINT-NAZAIRE [44], sur convocation du Directoire.

La convocation a été adressée par lettre à chaque actionnaire le 28 décembre 2012.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

/...

.../

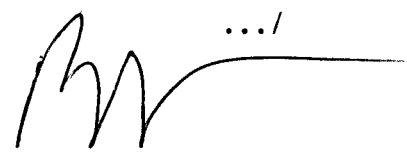
La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 109.995 actions sur les 110.000 formant le capital ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

/...

.../

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

EXTRAIT



- **NOMINATION DE 3 NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE,**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

/...

.../

Personne ne demande la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION - NOMINATION DE 3 NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

L'assemblée générale décide de nommer, à compter de ce jour :

- ▶ M. Alain CHARIER, demeurant La Ville-Sauvage 56130 NIVILLAC
- ▶ M. Germain Arthur CHARIER, demeurant 80, Rue Maurice Sambron 44160 PONTCHATEAU
- ▶ M. Didier ALLAIN-DUPRE, demeurant 1, Rue Richer 44100 NANTES

en qualité de Membres du Conseil de Surveillance, en plus des 5 membres déjà en fonction, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Alain CHARIER, M. Germain Arthur CHARIER et M. Didier ALLAIN-DUPRE acceptent respectivement le mandat qui vient de leur être confié. Ils affirment qu'il n'existe aucune incompatibilité, incapacité, déchéance ou empêchement à leur nomination, chacun en ce qui le concerne.

L'assemblée générale constate que le Conseil, du fait de la nomination de M. Didier ALLAIN-DUPRE, comprendra un membre indépendant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

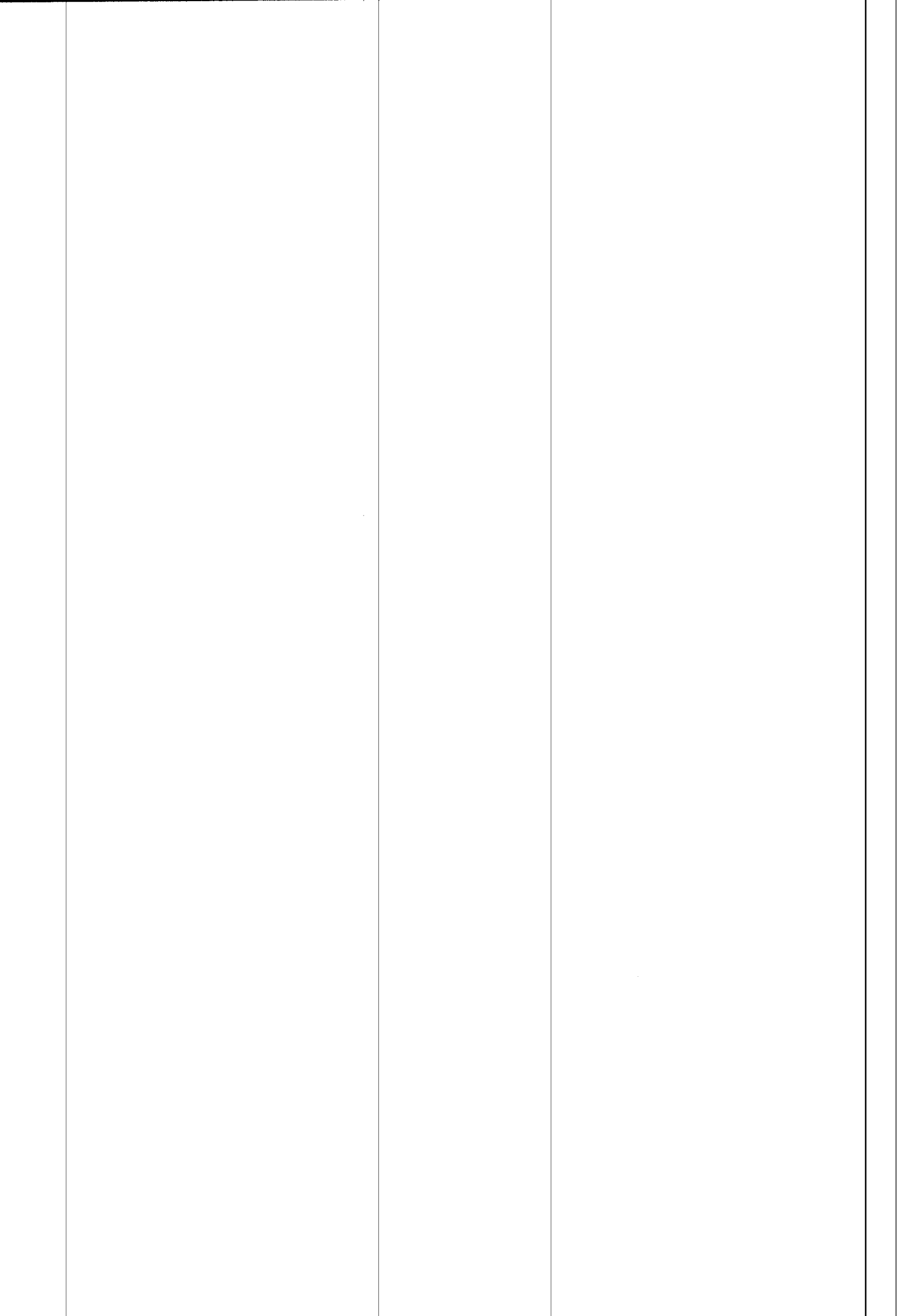
### **DEUXIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

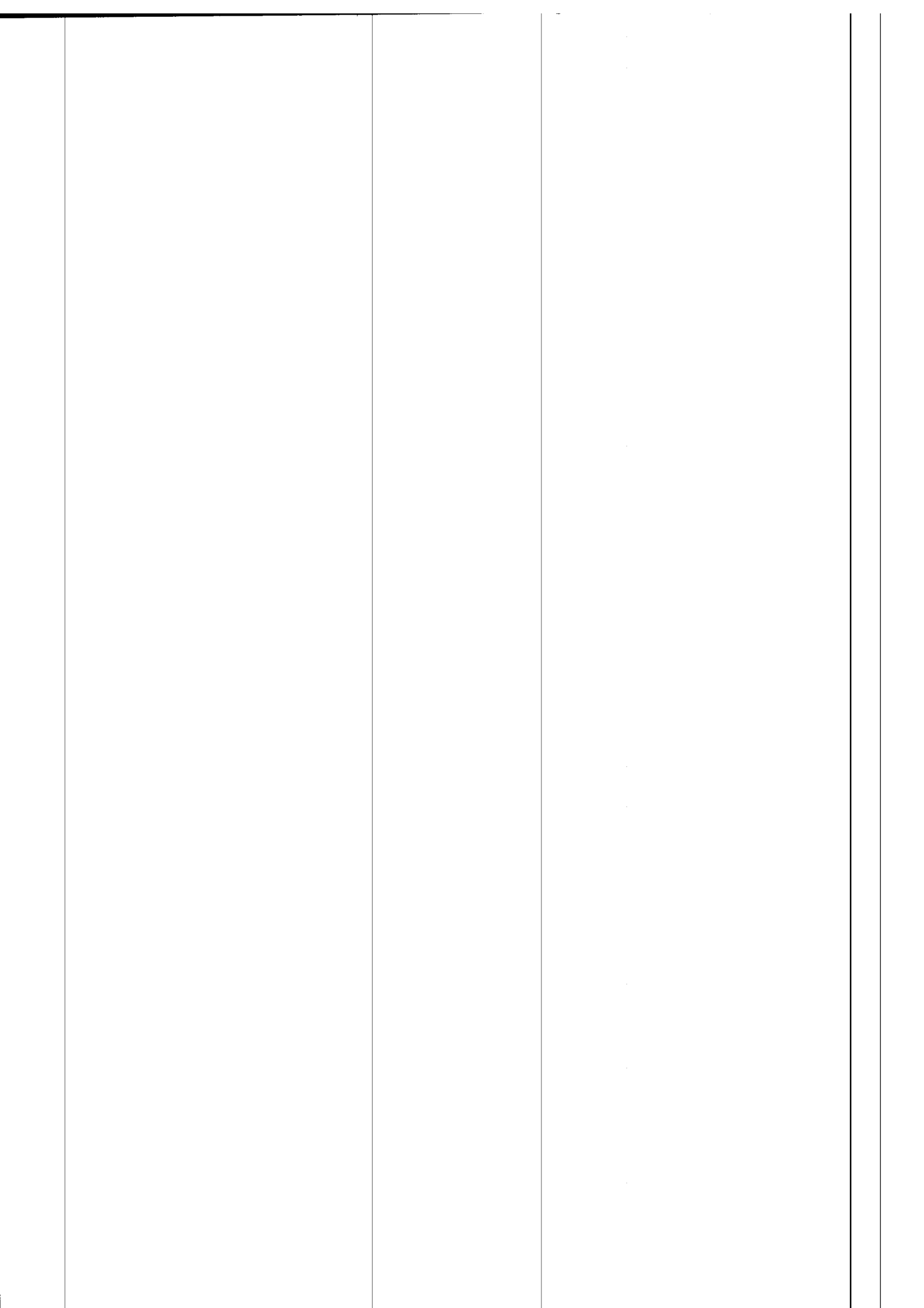
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/...

.../





# CHARIER

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU CAPITAL DE 6.710.000 €

SIEGE SOCIAL : **87-89 RUE LOUIS PASTEUR - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE**

SIREN 305 319 477 - R.C.S. de SAINT- NAZAIRE



• ♦ •

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 15 JANVIER 2013

• ♦ •

Le 15 janvier 2013 à 11 H 30, le Conseil de Surveillance s'est réuni à la C.C.I. de Saint-Nazaire, Hôtel Consulaire, 35, Rue du Général de Gaulle à SAINT-NAZAIRE (44) sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

/ ...

.../

En conséquence, Pierre-Marie CHARIER, Président de Conseil de Surveillance constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Pierre-Marie CHARIER, Président du Conseil de Surveillance.

Puis, le Président rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

- **NOMINATION DE MEMBRES DU DIRECTOIRE EN REMPLACEMENT DES MEMBRES DEMISSIONNAIRES,**
- **DESIGNATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU DIRECTOIRE.**

/ ...

.../

### DECISION 1 - NOMINATION DE MEMBRES DU DIRECTOIRE EN REMPLACEMENT DE MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Le Président rappelle que, par courrier en date du 28 décembre 2012, l'ensemble des membres du Directoire lui a notifié leur intention de démissionner de leurs mandats de membres du Directoire, pour une prise d'effet au 15 janvier 2013.

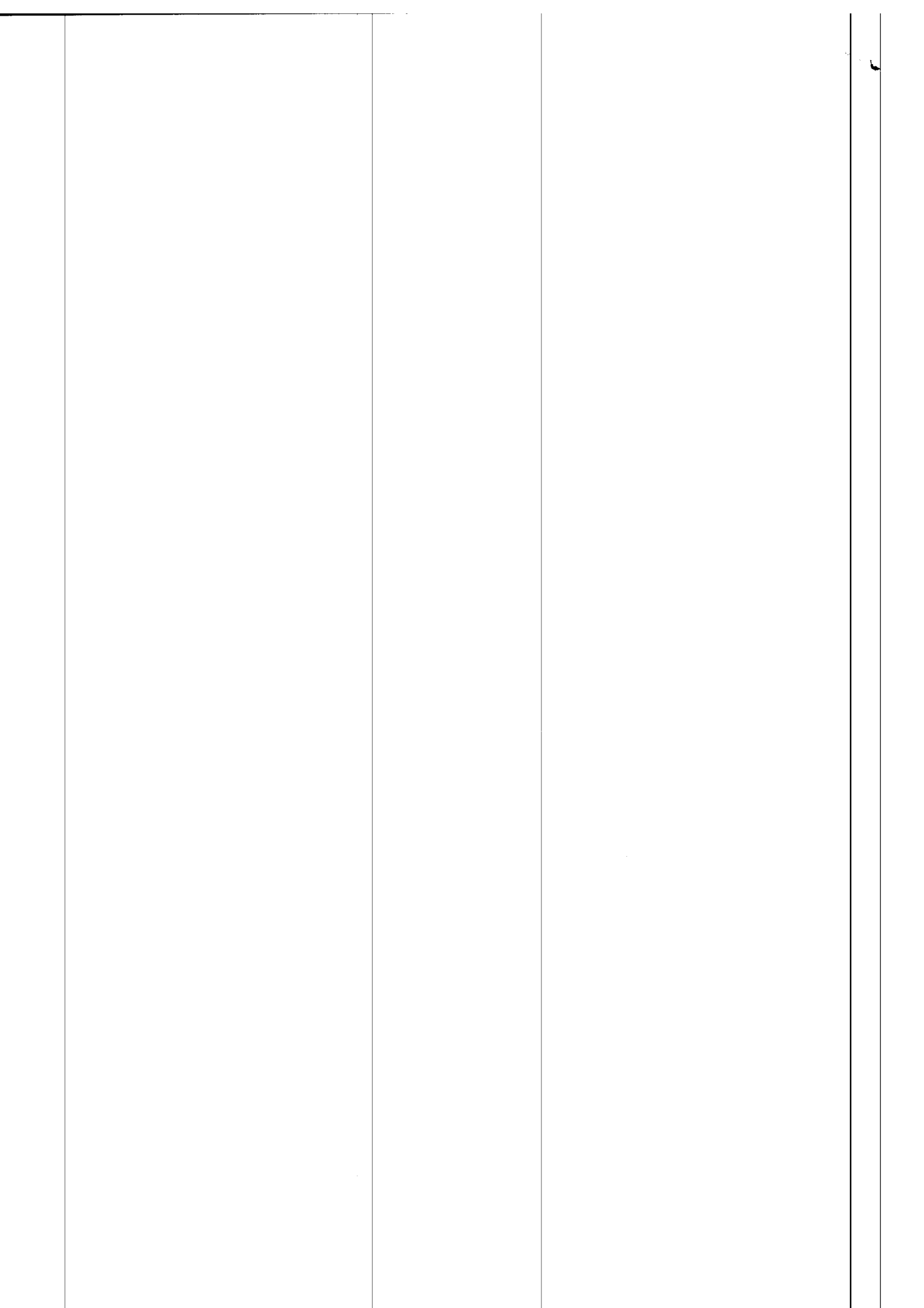
Le Conseil accepte ces démissions et charge son Président de les remercier pour les services qu'ils ont rendus à la Société tout au long de l'exercice de leurs mandats.

Dans la mesure où le Conseil de surveillance fixe le nombre de membres composant le Directoire, le Conseil décide de ramener le nombre de membres de cinq à quatre.

Après échanges de vues, le Conseil de Surveillance décide, en conséquence, de nommer en remplacement des membres démissionnaires :

- ▶ **M. Paul BAZIREAU** demeurant 19, Rue des Roses à NANTES (44100)
- ▶ **M. Philippe CUNIN** demeurant 23, Rue de Carcouët à NANTES (44000)
- ▶ **M. Jean LE GOUZ DE SAINT-SEINE** demeurant 75, Route de la Jonelière à NANTES (44000)
- ▶ **M. Michel MERIEN** demeurant 7, Avenue de Kernias à LA BAULE ESCOUBLAC (44500)

pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.



Les membres du Directoire déclarent accepter leurs fonctions ; ils précisent en outre n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de leur interdire, chacun en ce qui le concerne, l'exercice de leurs fonctions.

Le Directoire exercera les pouvoirs prévus par l'article 17 des statuts de la société.

Le Conseil de surveillance décide que les fonctions des membres du Directoire ci-dessus nommés ne donneront pas lieu à rémunération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **DECISION 2 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

Le Président rappelle que, par courrier en date du 28 décembre 2012, M. Philippe CUNIN, Président du Directoire lui a notifié son intention de démissionner de son mandat de Président du directoire, pour une prise d'effet au 15 janvier 2013.

Le Conseil accepte cette démission et charge son Président de le remercier pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après échanges de vues, le Conseil de Surveillance décide, en conséquence, de nommer en qualité de nouveau Président du Directoire :

- ▶ **M. Paul BAZIREAU** demeurant 19, Rue des Roses à NANTES (44100)

Le Président exercera les pouvoirs de représentation définis par l'article 17 des statuts.

M. Paul BAZIREAU déclare accepter ses fonctions et précise n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptibles de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

/ ...

.../

